

POINT SUR LES MESURES



COMMUNE
DE
RAMATUELLE



L'accélération de la circulation de l'épidémie a amené le Gouvernement à prendre des mesures sanitaires et de restrictions successives qui ont abouti à la décision de **confinement national à compter de ce vendredi 30 octobre 0h00 et jusqu'au 1^{er} décembre 2020.**

Si l'on retrouve des mesures déjà expérimentées lors du premier confinement : fermeture administratives des établissements recevant du public et commerces « non essentiels », déplacements limités sur attestations, un nouveau regard est porté sur la vie sociale de nos aînés, la capacité de nos écoles à accueillir les élèves, le maintien des activités professionnelles et des services publics ouverts.

EN PRATIQUE ET SUR LA COMMUNE

Les services publics de Ramatuelle restent en activité

Mairie, Police Municipale, CCAS, Centre de Loisirs Sans Hébergement, Crèche, Ecole et guichet de La Poste.

Le CCAS maintiendra le contact par téléphone avec les personnes vulnérables ou isolées.

De façon générale, les prises de contacts par téléphone : 04 98 12 66 66 et les échanges par courriels sont à privilégier : info@mairie-ramatuelle.fr

➔ L'attestation de déplacement prévoit le motif « rendez-vous dans un service public ».

Le CCAS propose un service de livraison de courses et de livres à domicile (renseignements: 04 94 96 17 55)

Attestation de déplacement dérogatoire

L'ensemble des motifs justifiant un déplacement est prévu sur l'attestation disponible sur le site du gouvernement : gouvernement.fr.

L'attestation est obligatoire pour chaque déplacement (travail, école, prendre l'air...).

A Ramatuelle : des attestations sur papier seront à disposition au guichet d'accueil de la mairie, de la Police Municipale et du CCAS.

Port du masque

Le port du masque à partir de l'âge de 11 ans est obligatoire sur tout le territoire de la Commune.

Fermeture des établissements recevant du public : vie associative, animations

Sur la commune, cela se traduit par la fermeture de l'ensemble de nos salles communales :

Espace Albert Raphaël, Dojo, Salle du Baou, Foyer Rural, salle du Garage.

Ainsi, toutes les activités qui s'y tenaient sont suspendues : Yoga, informatique, photo, provençal, patchwork, danse, gym, arts martiaux, etc...

Cela implique également l'annulation des animations, spectacles, et expositions qui étaient programmés. Il n'y aura pas de Marché au Gras, les Arts du Rire sont annulés, etc.

La bibliothèque reste ouverte: retrait et restitution de livres préalablement réservés. 2 personnes maximum présentes simultanément dans les locaux Tél. : 04 94 79 25 60 Horaires : Mardi : 17h30 à 19h et Jeudi : 9h30 à 11h

Activités sportives

Les équipements sportifs, stade, tennis, salles de sports (Atout Forme), gymnases, sont fermés.

Autorisé : Une heure d'activité de plein air, individuellement, en famille ou avec son animal domestique, dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile (muni de son attestation). Parcs, forêts, plages restent accessibles dans le rayon d'1km.

Education

Les crèches, écoles, collèges et lycées resteront ouverts avec des protocoles sanitaires renforcés. Les universités et établissements d'enseignement supérieur assureront à l'inverse des cours en ligne.

Ecole Gérard Philipe : la rentrée scolaire aura lieu le lundi 2 novembre 2020 à l'heure habituelle (8h30) et le service de garderie fonctionnera aux conditions habituelles. Un protocole sanitaire renforcé sera mis en place. Les enfants dès l'âge de 6 ans devront porter un masque.

➔ Des attestations permanentes seront délivrées par l'établissement scolaire aux parents pour les trajets domicile-école.

Les Aînés - EHPAD et maisons de retraite

La plus grande prudence est recommandée, cependant, les visites y seront autorisées dans le respect des mesures barrières et protocoles sanitaires stricts.

Vie sociale

Les réunions privées en dehors du noyau familial, les rassemblements publics et les déplacements entre régions seront exclus. ➔ Il n'est pas possible de voyager y compris d'une résidence principale vers une résidence secondaire : (à l'exception des retours de vacances de la Toussaint, c'est-à-dire jusqu'à dimanche 1^{er} novembre 2020.)

Lieux de culte

Ils restent ouverts mais les cérémonies religieuses sont interdites. Sauf pour les enterrements dans la limite de 30 personnes et les mariages dans la limite de 6 personnes.

Marchés de plein air

Les marchés hebdomadaires du jeudi et du dimanche sont maintenus. Port du masque obligatoire.

Aire de camping-cars

L'aire de camping-cars de Bonne Terrasse sera fermée à partir de dimanche 1^{er} novembre.

Travailler

Le travail pourra continuer. Partout où cela est possible, le télétravail sera généralisé. Les guichets des services publics resteront ouverts. Les usines, les exploitations agricoles et le BTP continueront de fonctionner.

➔ Les employeurs fourniront des attestations à leurs salariés pour justifier de leurs déplacements. Les indépendants pourront présenter leur carte professionnelle ou tout justificatif professionnel.

Commerces et activités autorisés à rester ouverts : première nécessité

Alimentations, journaux et tabacs, laveries, blanchisseries, garages et stations-services, opticiens, informatique et téléphonie.

Pour l'approvisionnement des professionnels : les commerces de gros, jardineries.

Les hôtels: pour les déplacements professionnels indispensables, seul le room service sera autorisé.

Les services de transports publics.

➔ Pour toutes ces activités : protocole sanitaire et mise en place de jauge.

Commerces sous fermetures administratives

Elles concernent les établissements recevant du public, ainsi les restaurants, bars et commerces de détail dits « non essentiels » (coiffeur, fleuriste, commerces de vente de détail, services,...) Les salles de spectacles, les cinémas, office de tourisme.

➔ Les activités de livraison et retrait de commandes pourront être maintenues.

Aides économiques

L'Etat continuera à apporter une aide aux petites entreprises impactées avec la prise en charge jusqu'à 10 000 euros par mois de leurs pertes en chiffres d'affaires. Les salariés et les employeurs continueront à bénéficier du chômage partiel. Des mesures de trésorerie pour les charges et pour les loyers seront prévues. Un plan spécial sera annoncé pour les indépendants, les commerçants, les très petites et moyennes entreprises.

La Région Sud met à disposition un numéro dédié pour vous permettre d'échanger avec leurs équipes et leurs experts.

☎ Maison de la Région du Var : 04 94 92 46 00

☎ Un numéro vert dédié : 0 805 805 145

Déchetteries Eco Pole de la Mole

Toutes les déchetteries du territoire et l'éco pole de la Mole restent ouverts.

Frontières

Elles demeurent ouvertes à l'intérieur de l'espace Européen et les frontières extérieures seront fermées (sauf pour le retour des ressortissants français et des résidents en France soumis à la pratique de tests).
